

II - DIPLOMES DECERNES

5 - Pour les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} - Grade 7 à 10

5.1. - Pour réussir aux concours, le candidat doit obtenir la moyenne générale sur l'ensemble des épreuves (40% des points) et n'avoir aucune note inférieure à 5 / 20.

5.2.- Pour ces classes, les mentions suivantes sont attribuées:
TRES BIEN - aux candidats ayant obtenu au moins 70 % des points.
BIEN - aux candidats ayant obtenu au moins 60 % des points.
ASSEZ BIEN - aux candidats ayant obtenu au moins 40 % des points.

5.3.- Pour la classe de seconde - Grades 11

Pour réussir, le candidat doit obtenir la moyenne générale sur l'ensemble des épreuves (50% des points) et n'avoir aucune note inférieure à 6/20.

Pour cette classe, les mentions suivantes sont attribuées:

TRES BIEN - aux candidats ayant obtenu au moins 70 % des points.
BIEN - aux candidats ayant obtenu au moins 60 % des points.
ASSEZ BIEN - aux candidats ayant obtenu au moins 50 % des points.

5.4 Classe de première - Grade 12

Pour réussir, le candidat doit obtenir la moyenne générale sur l'ensemble des épreuves (50% des points) et n'avoir aucune note inférieure à 5/25 pour les épreuves orales et 15/50 pour la composition française.

Pour cette classe, les mentions suivantes sont attribuées:

TRES BIEN - aux candidats ayant obtenu au moins 70 % des points.
BIEN - aux candidats ayant obtenu au moins 60 % des points.
ASSEZ BIEN - aux candidats ayant obtenu au moins 50 % des points

6.- Pour la classe terminale - Grade 13

6.1 Les candidats qui n'ont aucune note inférieure à 5/25 par épreuve du **DALF** et qui ont aussi obtenu un minimum de 50% des points reçoivent du FEI de Paris, le diplôme de DALF.

Pour obtenir le «Diplôme Supérieur d'Etudes Françaises Modernes» de l'Alliance française de Maurice, les candidats doivent obtenir la moyenne générale (50% des points) à l'épreuve de **Dissertation Littéraire**.

6.2.- Les mentions suivantes sont attribuées pour la Dissertation Littéraire:

TRES BIEN	aux candidats ayant obtenu au moins	70% des points
BIEN	aux candidats ayant obtenu au moins	60% des points
ASSEZ BIEN	aux candidats ayant obtenu au moins	50% des points.

Les candidats ayant obtenu 38 à 49 points reçoivent une attestation de participation.